



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du  
système d'assurance qualité**

**du Cégep Limoilou**

Février 2017

## Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep Limoilou s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*<sup>1</sup>, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep Limoilou, couvrant la période d'observation 2009-2014 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 septembre 2015. La visite de la Commission était prévue à l'automne 2015, mais elle a dû être repoussée au printemps 2016 face au refus de la direction du Collège de recevoir le comité de visite au moment convenu. Un comité présidé par un commissaire a analysé le rapport d'autoévaluation et a finalement pu effectuer une visite à l'établissement les 10 et 11 mai 2016<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, le comité de direction du Collège, le comité de direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des coordonnateurs de département, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien. Les professeurs<sup>3</sup> ont aussi été conviés, mais ils ont refusé de rencontrer le comité de visite.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep Limoilou, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, mars 2013, 63 p.

2. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Michelle Bouchard, conseillère pédagogique à la retraite du Collège d'Alma, M<sup>me</sup> Monique Magnan, directrice des services aux étudiants du Collège Vanier, et M. Roger Bouchard, directeur des études à la retraite du Cégep de Lévis-Lauzon. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Anne-Marie Soulard, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M<sup>me</sup> Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications, était présente à titre d'observatrice.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

# Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

## L'établissement

Situé à Québec, le Cégep Limoilou est l'un des premiers établissements d'enseignement collégial publics fondés en 1967. Il est issu du regroupement de l'Externat classique Saint-Jean-Eudes et de l'École de technologie de Québec, auxquels se sont joints l'année suivante l'Institut familial La Ruhe et quelques écoles d'infirmières de la région. Le Collège possède différents sites de formation : le campus de Québec, celui de Charlesbourg, le Pavillon des métiers d'art, l'École du cirque de Québec ainsi que les écoles-ateliers. La mission principale du Cégep Limoilou est de former et de préparer ses étudiants, jeunes et adultes, à la poursuite de leurs études, au marché du travail et à l'exercice du rôle qu'ils joueront dans la société.

Le nombre de programmes est demeuré stable au cours de la période d'observation : le Collège a offert 34 programmes d'études à la formation ordinaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC), dont 7 à la formation préuniversitaire et 27 à la formation technique, en plus du cheminement *Tremplin DEC*. Certains de ces programmes sont offerts sous la formule DEC-BAC et en alternance travail-études. Au secteur technique, les programmes couvrent principalement quatre grands domaines : les techniques biologiques, physiques, de l'administration et des arts. Le Collège a aussi offert 11 programmes à la formation continue conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) et un menant à un DEC. Ces programmes touchent, entre autres, la santé, l'électronique, l'administration et le divertissement interactif. Finalement, le Collège propose un service de reconnaissance des acquis.

Au cours de la période d'observation, à la formation ordinaire, le Collège a connu une baisse de sa population étudiante qui est passée de 5816 à 5397 étudiants. À l'inverse, une augmentation a été notée à la formation continue, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein étant passé de 403 à 605 durant cette même période. À la fin de la période d'observation, le Collège accueillait plus de 6000 étudiants inscrits à temps plein, soit 90 % à la formation ordinaire et 10 % à la formation continue. À la formation ordinaire, les étudiants étaient répartis comme suit : 42 % à la formation préuniversitaire, 49 % à la formation technique et 9 % au cheminement *Tremplin DEC*. Le nombre d'employés engagés à temps plein est passé pendant cette période de 687 employés en 2009 à 700 en 2014 réparti comme suit : 30 membres de la direction et du personnel de gestion, 62 professionnels, 233 employés de soutien et 375 professeurs.

Le Cégep Limoilou compte neuf directions, soit la Direction générale et huit directions qui en relèvent : la Direction des études, la Direction du campus de Charlesbourg, la Direction des communications et secrétariat général, la Direction des services administratifs, la

Direction des affaires étudiantes et communautaires, la Direction du service aux entreprises et de la formation continue, la Direction des ressources humaines et la Direction des systèmes et des technologies de l'information. Durant la période d'observation, il y a eu des changements à la Direction générale, à la Direction des études et à la présidence du conseil d'administration.

## **La démarche d'autoévaluation**

La démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Cégep Limoilou s'est échelonnée de septembre 2014 à juin 2015. Elle a été mise en œuvre par un comité d'autoévaluation composé d'un directeur adjoint aux études et d'un conseiller pédagogique. Ce comité a eu pour mandat d'élaborer le devis, de coordonner les travaux, d'élaborer les outils et de procéder à la collecte de données, de les analyser, de mener les diverses consultations et de rédiger le rapport d'autoévaluation. La démarche d'autoévaluation s'est appuyée sur un devis qui assignait notamment des responsabilités en lien avec les différentes étapes de la démarche, un échéancier des opérations, les sources d'information pour chacun des objets soumis à l'évaluation ainsi que les personnes ou instances à consulter. Après avoir été soumis au comité de direction des études et au comité de direction du Collège, le devis a été présenté à la Commission des études et au conseil d'administration. Le Collège a également déterminé un enjeu pour sa démarche d'autoévaluation, soit de vérifier si ses pratiques d'assurance qualité possédaient un caractère systémique et si elles avaient la capacité d'assurer l'amélioration de la qualité des objets concernés par chacune de ses composantes.

Dans le cadre de cet exercice, le Cégep Limoilou a colligé des données de nature statistique, documentaire et perceptuelle. Le Collège a rassemblé et analysé un ensemble de documents résultant de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité ou rédigés pour appuyer la mise en œuvre de l'une ou l'autre des composantes. Le Collège a mené des consultations auprès d'instances ou de personnes selon les objets étudiés. Les conseillers pédagogiques de l'enseignement régulier et du Centre de formation et de consultation en métiers d'art, les représentants de la Direction du service aux entreprises et de la formation continue, les aides pédagogiques individuels, les responsables du Centre d'aide à la réussite, le comité de direction des études ainsi que le comité de direction du Collège furent les principaux groupes rencontrés aux différentes étapes de la démarche d'autoévaluation. Enfin, le conseil d'administration a été consulté sur la version définitive du rapport d'autoévaluation et a procédé à son adoption le 16 juin 2015.

## Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Pour assurer la qualité de ses programmes d'études, le Cégep Limoilou met en œuvre une Politique de gestion des programmes d'études (PGP). La plus récente version de la PGP a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en juin 2004. Lors de son évaluation, la Commission a jugé que la politique comprenait certains des composantes et des éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. Elle a recommandé au Collège de prévoir une période maximale entre deux évaluations complètes d'un même programme et d'ajouter à sa politique un mécanisme de révision incluant notamment un échéancier et identifiant les instances concernées. L'application de la PGP est sous la responsabilité de la Direction des études. La politique couvre tous les programmes d'études offerts par le Collège menant à l'obtention d'un DEC ou d'une AEC. Elle poursuit notamment l'objectif de doter le Collège d'un outil efficace pour la gestion des programmes d'études et de préciser les responsabilités des intervenants participant à l'une ou l'autre des opérations du cycle de gestion d'un programme.

Pour ce qui est des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège s'est doté d'une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La plus récente version de cette politique, adoptée par le conseil d'administration en juin 2014, a été jugée partiellement satisfaisante par la Commission qui lui a recommandé de revoir sa politique afin de s'assurer que l'évaluation finale de cours est déterminante dans la réussite du cours. La politique a comme finalités d'assurer une évaluation des apprentissages digne de confiance et de permettre au Cégep Limoilou d'attester aux étudiants et au public qu'il décerne des diplômes et des attestations d'études collégiales qui s'appuient sur une évaluation des apprentissages de qualité. La PIEA définit le processus d'évaluation des apprentissages, de révision de notes et de sanction des études. Elle traite de la responsabilité des différents intervenants concernés par l'évaluation et précise que la Direction des études est responsable de son application.

Du côté de la planification stratégique, le plan en vigueur au moment de la période d'observation couvrait les années 2008 à 2013 et a été prolongé jusqu'en 2014. La Commission a jugé que ce plan stratégique du Collège était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Le *Plan stratégique de développement 2014-2018*, incluant le plan de réussite, a été adopté en juin 2014. La Commission a jugé que le plan était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, qu'il était de qualité et qu'il comprenait l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Au moment de la visite, le Collège mettait en œuvre ce plan qui est sous la responsabilité de la Direction générale et qui comporte trois orientations qui guident les priorités du Collège. Le plan de réussite y est complètement intégré par la première orientation qui est de placer l'étudiant et sa réussite au cœur des actions du Collège. La mise en œuvre et le suivi du plan sont

confiés à la Direction des études appuyée par le comité de coordination de la réussite (CCR).

## **Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

### **Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

#### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

La PGP prévoit les mécanismes d'évaluation des programmes d'études et fournit des précisions relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des programmes. Chacune de ces étapes comporte des mécanismes permettant d'assurer la qualité des programmes d'études. La PGP présente les objectifs et les finalités de l'évaluation de programme et offre des précisions sur la formation du comité d'évaluation, le choix des critères, la rédaction d'un devis, l'élaboration d'outils, la collecte et l'analyse des données, la rédaction du rapport et le suivi de l'évaluation. La politique distingue trois types d'évaluation de programme : l'évaluation d'implantation, qui prend la forme d'un rapport de mise en œuvre, l'évaluation continue, réalisée annuellement par les comités de programme et l'évaluation approfondie, effectuée selon les critères prévus à la politique. Le Collège souligne que ses pratiques ont dévié par rapport à ce que prévoyait la PGP. Alors que l'objectif initial du rapport de mise en œuvre était de faire le point sur l'implantation du programme et de le valider, il correspond maintenant en tous points à ce que la politique présente comme une évaluation approfondie. Quinze rapports de mise en œuvre ont été produits pendant la période d'observation. Les pistes d'action qui en découlent sont intégrées dans les plans de travail des comités de programme qui bénéficient du soutien d'un conseiller pédagogique pour en faire le suivi. Le Collège a aussi élaboré ou actualisé quatre programmes et un profil de formation à la suite de la publication d'un nouveau devis ministériel.

L'évaluation de programme commence dès son implantation. Les comités de programme recueillent des données quantitatives et qualitatives à chacune des sessions grâce à des questionnaires remis aux étudiants et aux professeurs de même qu'à des groupes de discussion. Ces données servent à apporter des ajustements au programme pendant la phase d'implantation. Un rapport de mise en œuvre est ensuite produit au terme de la



diplomation de la deuxième cohorte. Rédigés par un comité d'évaluation composé de professeurs et de conseillers pédagogiques, les rapports de mise en œuvre constituent une évaluation complète de programme et prennent en considération l'ensemble des six critères prévus à la PGP. Après le rapport de mise en œuvre, les comités de programme réalisent une évaluation continue à l'aide des différentes données statistiques et perceptuelles. Cette pratique n'est pas encore implantée dans tous les programmes, mais elle est largement répandue. Lorsque nécessaire, l'analyse de ces données peut déclencher une révision du programme. Des données supplémentaires sont alors recueillies auprès de finissants, de diplômés et d'employeurs pour établir le portrait complet de la situation du programme. En ce qui concerne la formation continue, à partir des commentaires émis lors de la visite, la Commission comprend que la prise en charge de la qualité des programmes se fait par la production d'un bilan de mise en œuvre qui est rédigé après que deux cohortes ont suivi un programme menant à une AEC. Ces bilans prennent en considération des données statistiques et perceptuelles issues des bilans annuels de programme. Les conclusions du bilan de mise en œuvre peuvent mener à des ajustements ou à des recommandations justifiant une révision du programme. Dans ce cas, avec l'approbation de la Direction des études, la révision de programme est confiée au conseiller pédagogique qui pilote les travaux.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Cégep Limoilou s'est doté de mécanismes pour veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études. D'abord, au moment de la conception et de l'élaboration d'un programme, un profil de sortie de la personne diplômée est créé. Ce document contient, entre autres, une description des rôles et des responsabilités qui pourront lui être confiés sur le marché du travail, des fonctions que le diplômé pourra exercer ainsi que des compétences et des aptitudes qui lui serviront tant dans le monde professionnel que durant la poursuite de ses études universitaires. Le profil de sortie est revu, au besoin, lors de la rédaction des rapports de mise en œuvre afin de s'assurer que le programme est toujours en adéquation avec les besoins du marché du travail et des universités. Dans certains cas, par exemple en *Informatique*, des révisions de programme ont été jugées nécessaires après avoir constaté une évolution du marché du travail ou des exigences des universités, ce qui a entraîné la rédaction d'un nouveau profil de la personne diplômée. Par ailleurs, des données perceptuelles issues de l'évaluation continue ont été utilisées lors de la production d'un rapport de mise en œuvre à la formation ordinaire et d'un bilan de mise en œuvre à la formation continue pour connaître le degré de satisfaction des étudiants, des finissants, des diplômés et des professeurs envers le

programme d'études. Lors de la période d'implantation, les étudiants sont appelés à remplir à chacune des sessions des questionnaires de perception sur l'ensemble de la formation ainsi que sur chacun des cours. Les finissants de chacune des deux premières cohortes remplissent, pour leur part, un questionnaire d'appréciation du programme. De plus, des groupes de discussion avec les étudiants sont animés par un conseiller pédagogique et les professeurs remplissent un questionnaire de perception sur le programme. Des enquêtes sont aussi effectuées auprès des employeurs dans le cadre de certains rapports de mise en œuvre. Afin de vérifier si la formation permet le développement des qualités et aptitudes nécessaires à l'exercice de la profession, le comité d'évaluation fait une analyse des rapports de stage des finissants et les constats apparaissent dans le rapport de mise en œuvre. De plus, le Collège a mentionné lors de la visite que la collecte de données à l'égard de la pertinence de ses programmes préuniversitaires auprès des universités demeurait un défi. La Commission appuie les constats du Collège et l'encourage à poursuivre ses efforts pour recueillir des données relatives à la pertinence de ses programmes auprès des universités.

Dès l'élaboration des programmes d'études, le Cégep Limoilou porte une attention à leur **cohérence**. À cette étape, un groupe de travail composé de professeurs, d'un conseiller pédagogique et d'un directeur adjoint des études responsable du programme mène différents travaux : analyse des objectifs et standards, détermination du profil de sortie et des orientations de formation, sélection des disciplines contributives, conception du logigramme et de la grille de cours, détermination de l'épreuve synthèse de programme (ESP) et cadrage général des cours en vue de la rédaction des plans-cadres. Le projet de programme qui résulte de ce travail est d'abord adopté par le comité de programme et est soumis au comité de direction des études, à la Commission des études et au conseil d'administration pour adoption finale. Ces mécanismes visent, d'une part, à favoriser la concertation entre les intervenants d'un même programme et, d'autre part, à assurer un meilleur développement des compétences visées par les programmes. La Commission estime que les pratiques du Collège en matière d'élaboration de programme constituent une force. C'est à l'étape de la mise en œuvre du programme que l'élaboration des plans-cadres est finalisée et que les plans de cours, les activités d'apprentissage et les instruments pour l'évaluation des apprentissages sont déterminés selon les orientations définies dans les plans-cadres. Pendant la mise en œuvre des programmes, le système de suivi et d'évaluation des programmes permet au Collège, année après année, de faire des ajustements aux contenus des cours et aux activités d'évaluation des apprentissages sur la base de données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs. Dans le cadre de l'évaluation des programmes de la formation ordinaire et de la formation continue, le Collège analyse de façon exhaustive les enjeux liés à leur cohérence. Lorsqu'il décèle une lacune, les moyens convenus pour la pallier sont inscrits au plan de travail des comités de programme.

Le Cégep Limoilou met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Les évaluations de programme fournissent des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants, des finissants et des professeurs, ce qui permet de porter un regard sur la valeur des méthodes pédagogiques utilisées. Les réponses aux questionnaires et les informations provenant des groupes de discussion sont analysées lors des rapports de mise en œuvre et permettent au comité d'évaluation de dégager des points forts et des éléments à améliorer au regard des pratiques pédagogiques. Le Collège propose aux étudiants un Centre d'aide à la réussite qui offre, entre autres, du tutorat par les pairs, des ateliers préparatoires à l'épreuve uniforme de français et des services d'aide ponctuelle. Les étudiants inscrits dans les programmes de métiers d'art peuvent quant à eux consulter le centre d'aide appelé *Convergence*. À partir de 2007, le Collège a expérimenté dans certains programmes de la formation ordinaire un nouveau système d'encadrement et de suivi des étudiants par programme appelé *Connaître pour accompagner* (CPA). La mise en œuvre de ce système de suivi a permis aux aides pédagogiques individuels de travailler en concertation avec les professeurs et les autres professionnels et de mettre en place des interventions ciblées auprès des étudiants, tout en effectuant un suivi du cheminement scolaire et en dressant un portrait d'ensemble d'une cohorte afin de déceler les difficultés individuelles ou collectives. L'expérimentation de CPA a été un moment propice pour les intervenants pour porter un regard critique et faire les ajustements nécessaires en vue de l'étendre à l'ensemble des programmes sous le nom CPA+. Ainsi, l'implantation du système d'encadrement et de suivi est en cours et le Collège a décidé de le bonifier en identifiant, dans chaque programme, un responsable de l'accompagnement programme qui travaille en étroite collaboration avec l'aide pédagogique individuel dans le suivi des étudiants et en se dotant d'un système informatique qui permet aux professeurs de partager rapidement de l'information sur les étudiants en difficulté. Ces données sont aussi utilisées par l'aide pédagogique individuel qui, avec la collaboration du responsable de l'accompagnement par programme, planifie une stratégie d'intervention et dirige, au besoin, l'étudiant vers le Centre d'aide à la réussite ou vers d'autres services impliqués dans la réussite des étudiants. À la formation continue, vers la fin de la session, les étudiants remplissent un questionnaire de satisfaction touchant à divers aspects du programme, dont les méthodes pédagogiques et l'encadrement. La compilation des questionnaires est remise au conseiller pédagogique qui, au besoin, rencontre le professeur afin de trouver des solutions aux enjeux soulevés. Aussi, dans l'ensemble des programmes, les étudiants nomment un représentant de classe chargé de rendre compte au conseiller pédagogique des difficultés rencontrées. Des rencontres de coordination peuvent aussi avoir lieu entre le conseiller pédagogique et le personnel enseignant afin d'échanger sur les étudiants à risque ou en difficulté.

Dans le cadre de l'évaluation continue et du rapport de mise en œuvre, les professeurs et les étudiants sont questionnés sur l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation et des pistes d'action sont dégagées. Au moment de l'élaboration et de la révision d'un programme, la question de l'adéquation des

ressources humaines, matérielles et financières est abordée à travers les études d'impacts contenues dans les projets de programme. À partir de ces données, des plans quinquennaux d'investissements pour les programmes et les départements sont élaborés par la Direction des études. Ceux-ci sont présentés au comité de direction du Collège dans le cadre de la préparation des budgets d'investissements de l'ensemble des directions et services. Les besoins en perfectionnement sont aussi régulièrement présentés dans les projets de programme ou dans leur révision. Un comité de perfectionnement composé d'un représentant des ressources humaines et de la Direction des études, d'un professeur et d'un professionnel se rencontre tous les mois pour évaluer les demandes de perfectionnement et établir un calendrier de formation. Les employés de soutien et les professionnels sont évalués sur une base régulière, par leur supérieur immédiat, à l'aide d'une grille d'évaluation, comme le prévoient le *Programme d'évaluation du rendement du personnel de soutien* et le *Programme d'évaluation des activités professionnelles*. Le Collège dispose d'un programme d'évaluation des enseignements qui était mis en œuvre depuis quelques années par l'entremise d'une organisation externe. Au moment de la visite, la mise en œuvre du programme avait été suspendue à la suite de la fermeture de cette organisation et le Collège entendait relancer l'évaluation des professeurs en misant sur l'appui d'une ressource externe, ce que la Commission l'**invite** à faire.

Lors de la rédaction des rapports de mise en œuvre, le Collège pose un regard sur **l'efficacité** de ses programmes d'étude. Il utilise diverses données perceptuelles et statistiques pour jeter un regard critique sur l'efficacité de ses pratiques d'admission, sur les taux de réussite, de persévérance et de diplomation, tant à la formation spécifique qu'à la formation générale. Le Collège procède également à l'évaluation continue et au suivi de la réussite dans les programmes par l'entremise de la mesure CPA+ et d'un comité de coordination de la réussite qui effectue un suivi institutionnel. Pour ce qui est de l'évaluation des apprentissages, le modèle de plan-cadre a été revu au moment de l'adoption de la nouvelle PIEA en 2010 pour y inclure des précisions sur les modalités d'évaluation, les composantes de la notation et les critères d'évaluation. Tous les programmes ont dû réviser leurs plans-cadres pour s'ajuster aux nouvelles orientations que la PIEA induisait. Un calendrier de révision et de rédaction des nouveaux plans-cadres a été élaboré et les conseillers pédagogiques ont accompagné les programmes dans ce processus. Une grille d'analyse est également utilisée par le coordonnateur du département afin de s'assurer que ces éléments sont présents dans les plans de cours. Par l'évaluation continue, le Collège recueille à la fin de chaque cours des données perceptuelles auprès des étudiants sur l'évaluation des apprentissages. Des données issues de questionnaires destinés aux professeurs viennent étayer les commentaires des étudiants. Les instruments d'évaluation ne font toutefois pas directement l'objet d'un examen lors des rapports de mise en œuvre ni à un autre moment. La Commission est d'avis que le Collège devrait tenir compte de la qualité des instruments d'évaluation lors de ses évaluations de programme.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la **qualité de la gestion** des programmes d'études. Le Collège s'appuie sur ses politiques et sur les nombreuses données qualitatives et quantitatives recueillies annuellement pour évaluer les forces et les faiblesses des programmes d'études. Des moyens de communication et de concertation entre les différentes instances sont instaurés pour favoriser le bon fonctionnement des programmes et de l'approche-programme. Les aides pédagogiques individuels et les conseillers pédagogiques siègent à tous les comités de programme. Ces derniers jouent un rôle central dans l'élaboration et l'évaluation des programmes, en plus d'effectuer le suivi des pistes d'action qui en découlent. Les plans de travail qu'ils réalisent sont discutés en comité de direction du Collège et des éléments sont ajoutés aux plans de travail des directions concernées. Lors de leur entrée en poste, les nouveaux professeurs sont accueillis par une direction adjointe à la Direction des études et un représentant de la Direction des ressources humaines afin de les familiariser avec l'enseignement collégial et leur présenter les politiques du Collège. Aussi, un parrainage est effectué entre les nouveaux professeurs et le coordonnateur afin de les informer, de les soutenir dans leur intégration au sein du programme et de les accompagner dans la rédaction de leur plan de cours en conformité avec le plan-cadre. Les étudiants sont informés de leur programme par les aides pédagogiques individuels qui rencontrent tous les groupes de première session à ce sujet. Les étudiants sont aussi invités à participer à une journée d'accueil, la session qui précède leur entrée au Collège, afin de leur présenter leur programme et de permettre un premier contact avec les aides pédagogiques individuels. Cet événement ainsi que les journées portes ouvertes sont des véhicules importants pour la diffusion de l'information aux étudiants. Ces derniers constats sont appuyés par des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants lors des évaluations de programme.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

La dernière actualisation de la PGP a été effectuée en 2004. Au moment de la visite, le Collège achevait la révision complète de sa politique. Les pratiques d'évaluation du Collège ayant dévié de ce que prévoyait la politique, l'actualisation devrait lui permettre de préciser le rôle des différentes formes d'évaluation et notamment la place du rapport de mise en œuvre qui, depuis plusieurs années, a pris la place du rapport d'évaluation approfondie. Aussi, comme la PGP ne précisait pas de périodicité maximale entre deux évaluations approfondies, quelques programmes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation officielle depuis plusieurs années, et ce, malgré la qualité et la fréquence de production des rapports de mise en œuvre. Le Collège entend ainsi s'assurer que chaque programme fait l'objet d'une évaluation approfondie au plus tard 10 ans après la production du rapport de mise en œuvre. La Commission considère que la gestion des mécanismes par le Collège témoigne de sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue des programmes d'études.

Pour conclure, le Cégep Limoilou a instauré un système d'évaluation des programmes auquel se rattachent plusieurs outils et pratiques, dont les projets de programme, les rapports de mise en œuvre, les plans de travail des comités de programme et des départements. La mise en œuvre de ces mécanismes constitue une force pour le Collège lui permettant de porter un regard critique sur les principaux aspects de ses programmes et de prendre en charge des améliorations. La Commission tient à souligner la rigueur du Collège dans la production de ses rapports de mise en œuvre et la fréquence à laquelle ils sont réalisés. Aussi, le Collège a mené neuf révisions de programme pendant la période d'observation.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.
---

## **Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Le principal mécanisme mis en œuvre par le Cégep Limoilou pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages est sa PIEA. Cette politique prescrit les normes et les règles au regard de l'évaluation sommative des apprentissages, de l'épreuve synthèse de programme, de la révision de notes, des modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution ainsi que de la sanction des études. Elle présente aussi les responsabilités des personnes et instances concernées. L'adoption d'une nouvelle PIEA du Collège en 2010, révisée en 2014, a amené plusieurs changements en matière d'évaluation des apprentissages. Un plan de mise en œuvre a été élaboré et des activités préparatoires animées par les conseillers pédagogiques ont été offertes aux professeurs. Elles avaient pour objectifs de les familiariser avec le contenu de la politique et de contribuer à une application adéquate tant en ce qui concerne la planification des cours, qu'en ce qui concerne l'évaluation et la notation. Les conseillers pédagogiques ont travaillé de pair avec les programmes et les départements pour rédiger ou réviser les plans-cadres et ont soutenu les professeurs dans l'élaboration de plans de cours en conformité avec les nouvelles dispositions de la PIEA. D'autres mécanismes viennent appuyer la mise en œuvre de la PIEA pour assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages tels que la préparation du projet de formation, la validation des plans-cadres, la création de fiches encadrant l'épreuve synthèse de programme ainsi que la rédaction des rapports de mise en œuvre. Finalement, le processus d'évaluation continue décrit précédemment permet aux programmes de porter un regard critique sur l'évaluation des apprentissages à partir de données perceptuelles recueillies annuellement auprès des étudiants.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège met en place des mécanismes en vue de veiller à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. D'abord, afin d'assurer une diffusion efficace des règles d'évaluation des apprentissages auprès des étudiants, les professeurs intègrent à leur plan de cours

les informations relatives à chaque évaluation prévue pendant la session. Le plan de cours est présenté aux étudiants au début de chaque session et il explicite l'objectif terminal du cours, les objets évalués et leur pondération, les critères d'évaluation et le seuil de réussite. À la formation ordinaire, c'est le coordonnateur de département qui s'assure de la conformité des plans de cours au plan-cadre, qui approuve les plans de cours des professeurs chaque session et qui en atteste à la Direction des études. À la formation continue, c'est le conseiller pédagogique qui effectue la vérification des plans de cours. La Politique de gestion des plans de cours prévoit qu'un examen des plans de cours sur une base périodique et sélective doit être réalisé par la Direction des études, mais le Collège mentionne que cet examen n'a pas été mené comme prévu au cours des dernières années. Dans son plan d'action, il s'engage à mettre en place des procédures lui permettant de s'assurer que les responsabilités en matière de gestion des plans de cours sont assumées, ce que la Commission **l'invite** à faire. Par ailleurs, le Collège souligne avoir connu au cours des dernières années des problèmes concernant l'archivage des plans-cadres qui les rendaient difficiles d'accès aux responsables de la Direction des études. Au moment de la visite, le Collège terminait le développement d'un système d'archivage des plans-cadres et des autres documents relatifs aux programmes qui venait résoudre cette difficulté. Le Collège s'intéresse aussi à l'évaluation des apprentissages lors des rapports de mise en œuvre, notamment à travers l'analyse des plans de cours et des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs. Les données perceptuelles recueillies dans le cadre de l'évaluation continue des programmes permettent également au Collège de déceler des problématiques liées à la justice de l'évaluation des apprentissages. La PIEA encadre également les modalités relatives aux droits de recours des étudiants et les professeurs rappellent ces droits au début des cours. Le Collège considère que ce mécanisme est efficace, ce que les témoignages recueillis lors de la visite ont permis de valider.

Divers mécanismes mis en œuvre par le Cégep Limoilou veillent à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. Le profil de sortie de la personne diplômée, créé lors de l'élaboration d'un programme et révisé, au besoin, lors du rapport de mise en œuvre, sert de référence au moment de la conception de l'épreuve synthèse de programme. Une fiche présentant les compétences terminales, les objets d'évaluation, les critères d'évaluation, les tâches demandées et le contexte de réalisation est soumise à la Direction des études pour approbation. Au moment du rapport de mise en œuvre, le Collège pose aussi un regard sur l'épreuve synthèse de programme afin de déterminer si elle permet à l'étudiant de démontrer la maîtrise des compétences de son programme d'études. Afin d'assurer la mise en œuvre de la PIEA, le Collège a entrepris un vaste chantier de révision de ses plans-cadres. Menés par les comités de programme et avec le soutien des conseillers pédagogiques, les plans-cadres ont été révisés afin de définir pour chaque cours un nombre restreint d'objectifs terminaux. Par ailleurs, lors du rapport de mise en œuvre et de l'évaluation continue, les étudiants sont questionnés au sujet de l'équité des évaluations. Si une lacune est mise en évidence, un conseiller pédagogique rencontre le professeur concerné et, ensemble, ils revoient le plan de cours et l'épreuve finale de



cours. De plus, l'examen des plans de cours dans le cadre de l'évaluation des programmes permet aussi au Collège de suivre la mise en œuvre de sa PIEA. En revanche, le Collège ne réalise aucun examen des instruments d'évaluation sommative eux-mêmes ni à la formation ordinaire ni à la formation continue, ce qui lui donnerait la certitude que les modalités prévues à la PIEA sont respectées. Les témoignages recueillis pendant la visite et l'examen des documents présentés ont permis à la Commission de constater que l'implantation de la nouvelle approche du Collège en matière d'évaluation des apprentissages est bien amorcée, notamment grâce au leadership de l'équipe pédagogique et des comités de programme. Néanmoins, cette approche soulève un défi important en matière d'appropriation, à la fois chez les professeurs et les étudiants, et les efforts du Collège devront être soutenus afin de pouvoir témoigner pleinement de l'efficacité de ses pratiques. Dans ce contexte, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que ses mécanismes veillent à ce que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés, et ce, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Le processus de révision de la PIEA a débuté en 2008. Le Collège a d'abord tenu une série de rencontres avec les différents intervenants afin d'échanger sur les objectifs, les fondements conceptuels, la forme et le contenu de la PIEA. Par la suite, une consultation officielle a été menée auprès des départements, des services et des instances concernés afin qu'ils se prononcent sur le projet de PIEA. La politique a été adoptée en 2010 sur la base des différents avis exprimés. Des travaux de préparation de la mise en œuvre de la politique ont été menés et un bilan de la première année d'application a été produit. La Direction des études a ensuite créé un comité de pilotage de la mise en œuvre de la PIEA afin de détecter les difficultés éprouvées par certains professeurs relativement à l'application de la PIEA et d'en cerner les causes. Après avoir effectué de nombreuses rencontres avec les membres des départements, le comité a fait rapport de ses constatations à la Direction des études. En 2014, la Direction des études a proposé à la Commission des études une version remaniée de la PIEA et a effectué de nouvelles consultations avant le dépôt de la nouvelle politique au conseil d'administration. C'est cette version de la politique qui est actuellement en vigueur.

En conclusion, la Commission remarque que le Collège met en place des mécanismes dans le but de veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. Le Collège s'est doté de mécanismes afin de s'assurer que les règles concernant l'évaluation des apprentissages sont diffusées et que les étudiants ont accès à un droit de recours. La Commission note la rigueur de l'encadrement et du suivi liés à l'implantation de la nouvelle PIEA. Par ailleurs, elle considère que des efforts soutenus seront nécessaires afin d'assurer l'appropriation de sa politique et de pouvoir témoigner pleinement de l'efficacité de son application.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

## **Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite**

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

### **La mise en œuvre des principaux mécanismes**

Pendant la période d'observation, le Collège, sous la responsabilité de la Direction générale, a mis en œuvre le *Plan stratégique de développement 2008-2013* qui a été actualisé pour se terminer en 2014. Il contenait six grandes orientations portant sur la qualité de l'offre de services, sur celle du milieu éducatif et de travail, sur l'amélioration de la réussite, sur la dynamique économique et sociale de la région et sur le rayonnement du Collège. Le plan contenait 15 objectifs accompagnés de cibles, de moyens de mise en œuvre et d'indicateurs pour chacune des actions de manière à faciliter le suivi annuel. Au moment de la visite, le Collège mettait en œuvre le *Plan stratégique de développement 2014-2018*. Après une présentation du Collège, de sa mission et de ses valeurs, le plan stratégique expose cinq enjeux, desquels découlent trois orientations et six objectifs. Ces objectifs sont précisés par des priorités d'intervention, des résultats visés et des cibles.

Pendant la période que couvre le *Plan stratégique de développement 2008-2014*, deux plans d'amélioration de la réussite se sont succédé. Le premier a été en application de 2004 à 2010 et le second de 2011 à 2014. Au moment de la visite, le plan de réussite du Collège avait été complètement intégré à la première orientation du *Plan stratégique de développement 2014-2018*. Cette orientation est déclinée en deux objectifs visant à offrir une expérience éducative et un enseignement qui se distinguent et contribuent à l'amélioration du soutien offert aux étudiants pour favoriser leur réussite et leur persévérance. Le plan de réussite fait l'objet d'un plan de mise en œuvre annuel et c'est le comité de coordination à la réussite, sous la supervision de la Direction des études, qui a la responsabilité de l'élaborer et d'en faire le suivi. Le Centre d'aide à la réussite est aussi impliqué dans la mise en œuvre des mesures issues du plan de réussite.

### **La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité**

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le Cégep Limoilou s'est doté de mécanismes afin de veiller à la **mise en œuvre** de son plan stratégique. Au début de chaque année scolaire, les membres du comité de direction, en concertation avec les gestionnaires de leurs équipes respectives, conviennent des actions à réaliser pendant l'année qui débute. Cette opération conduit annuellement à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui détermine, pour chacune des orientations et pour chacun des objectifs du plan stratégique, les actions à entreprendre, les services ou les directions responsables et les résultats visés. Dans le cadre de cette opération, chaque directeur est appelé à préciser les actions à réaliser en prenant en considération les ressources disponibles et les priorités institutionnelles de l'année. De plus, les orientations budgétaires adoptées annuellement par le conseil d'administration tiennent compte des visées générales du plan stratégique de manière à permettre la réalisation d'actions exigeant des ressources particulières. Enfin, avant d'être soumis à l'attention du conseil d'administration, le plan annuel de mise en œuvre est discuté lors d'une réunion du comité de direction du Collège. Pour ce qui est de la formation continue, les responsables des programmes déposent leur plan de travail à la direction responsable qui présente son plan d'action au comité de direction. Le plan de travail annuel de la formation continue est aussi lié au plan stratégique.

La mise en œuvre de la planification liée à la réussite est réalisée grâce aux mêmes mécanismes que la planification stratégique. Le comité de coordination à la réussite, composé d'une aide pédagogique individuelle, d'un conseiller d'orientation, du coordonnateur du Centre d'aide à la réussite, d'un ou deux conseillers pédagogiques, d'un professeur, d'un conseiller pédagogique représentant la formation continue et d'un membre de la Direction des études, effectue le suivi des indicateurs liés à la première orientation du plan stratégique. Le comité produit un plan de travail ainsi qu'un bilan annuel qui sont calqués sur la première orientation du plan stratégique. Le suivi des actions est intégré dans la planification annuelle des directions responsables.

Des mécanismes pour assurer le **suivi des résultats** de sa planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, sont mis en œuvre par le Collège. Le suivi du plan stratégique du Cégep Limoilou relève de la responsabilité du directeur général. Chaque année, le plan stratégique du Collège est l'objet d'un bilan de mise en œuvre qui présente un suivi des résultats obtenus au regard des indicateurs et des cibles fixées par le Collège. Le bilan annuel de mise en œuvre est basé sur les bilans annuels des programmes, des départements et des directions qui eux sont étroitement arrimés avec les objectifs du plan stratégique. Les résultats, qui viennent orienter la planification stratégique de l'année suivante, sont communiqués au conseil d'administration. La Commission note que le suivi des résultats en lien avec le plan stratégique représente une force du Collège. Le suivi du plan de réussite du Cégep Limoilou relève de la Direction des études. Le comité de coordination de la réussite est mandaté pour effectuer le suivi des résultats du plan de réussite en fonction des cibles institutionnelles. Pour ce faire, il produit un bilan annuel qui est fidèle, dans sa facture, à la première orientation du plan stratégique. Le bilan est présenté au comité de direction des études de même qu'à la

Commission des études. Le comité effectue également un suivi des projets de réussite tout au cours de l'année, incluant celui du déploiement de CPA+ et des activités du Centre d'aide à la réussite qui produit aussi un rapport annuel faisant état des résultats obtenus. Le comité de coordination de la réussite est soutenu dans ses travaux par les conseillers pédagogiques affectés au soutien de ces projets.

### **La révision et l'actualisation des principaux mécanismes**

Le Collège procède à une révision approfondie de son plan à mi-parcours. La révision du *Plan stratégique de développement 2008-2013*, réalisée en 2010, a conduit à son actualisation et à son prolongement jusqu'en 2014. Ce rapport de mi-parcours a permis de dresser un bilan des réalisations des deux premières années et de jeter un regard critique sur les actions réalisées, de mesurer les avancées et de faire les ajustements nécessaires. À son échéance, ce plan a aussi fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été adopté par le conseil d'administration en février 2014. Le Collège s'est inspiré des conclusions de ce rapport pour l'élaboration du *Plan stratégique de développement 2014-2018*, incluant le plan de réussite. La Commission estime que la gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

En terminant, la Commission constate la rigueur des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant celle liée à la réussite.

<p>La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.</p>
--

## **Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité**

En conclusion de son rapport d'autoévaluation, le Cégep Limoilou rappelle que l'enjeu de sa démarche était de vérifier si ses pratiques d'assurance qualité possédaient un caractère systémique et si elles avaient la capacité d'assurer l'amélioration de la qualité des objets concernés par chacune de ses composantes. Il juge que son système d'assurance qualité donne des résultats satisfaisants puisqu'il favorise l'amélioration de la qualité des programmes, et ce, à chacune des étapes du cycle de gestion. Son système lui permet de s'assurer que les professeurs et les autres intervenants travaillent en concertation à la mise en place et à l'amélioration des pratiques d'évaluation des apprentissages. Le Collège note par ailleurs la nécessité de poursuivre les efforts visant le développement et la consolidation de pratiques conformes à la PIEA. Il constate aussi que les mesures visant à favoriser l'amélioration de la réussite sont définies et bien implantées. Finalement, il juge que le plan stratégique prend bien en compte les orientations institutionnelles et que sa mise en œuvre favorise l'amélioration de la qualité des programmes, des pratiques d'évaluation des apprentissages et de la réussite des étudiants. Le Collège affirme sa volonté de faire en sorte que les mécanismes liés aux différentes composantes forment un tout cohérent et qu'elles s'influencent les unes les autres. Le Collège conçoit qu'il a des éléments à améliorer pour atteindre cet objectif comme de compléter la mise sur pied d'un système d'information centralisé, de mettre à jour la Politique de gestion des plans de cours et de terminer la révision de la PGP afin qu'elle décrive adéquatement les pratiques du Collège en matière d'évaluation de programme. Ces améliorations sont déjà inscrites dans le plan de travail du Collège pour les prochaines années, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des composantes possèdent un véritable caractère systémique.

## **Plan d'action**

Le Cégep Limoilou a élaboré un plan d'action en lien avec les résultats de son autoévaluation. Il a formulé huit pistes d'action, assorties de tâches à effectuer, de responsabilités et d'un échéancier. Les actions qu'il a adoptées sont de nature à améliorer l'efficacité de son système d'assurance qualité en fonction des lacunes qu'il a observées lors de son autoévaluation. Parmi celles-ci, on trouve la création d'un système de gestion et de conservation des plans-cadres, l'allègement du format des rapports de mise en œuvre ainsi que de la révision des documents institutionnels. Au moment de la visite de la Commission, le Collège avait déjà réalisé certaines de ces actions alors que d'autres avaient été entreprises.

## Conclusion

**Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Cégep Limoilou et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.**

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour chacune des quatre composantes de son système d'assurance qualité. Le Collège s'est doté d'un cycle de gestion qui inclut des mécanismes assurant l'élaboration ou l'actualisation de programme, l'implantation, la mise en œuvre et l'évaluation de programme. La Commission estime que les pratiques du Collège en matière d'élaboration de programme constituent une force. Le Collège réalise une évaluation d'implantation de ses programmes d'études qui se concrétise par la production d'un rapport de mise en œuvre. Ces travaux l'amènent à porter un regard critique sur les différentes dimensions de ses programmes d'études et, ainsi, à assurer leur qualité. La Commission souligne la rigueur du Collège dans la production de ses rapports de mise en œuvre et la fréquence avec laquelle ils sont réalisés. Elle l'invite par ailleurs à relancer le programme d'évaluation des enseignements et à mettre en place des procédures lui permettant de s'assurer que les responsabilités en matière de gestion des plans de cours sont assumées. Quant à l'évaluation des apprentissages, elle est favorisée par divers mécanismes mis en œuvre, comme le projet de formation, la validation des plans-cadres, la création de fiches encadrant l'épreuve synthèse de programme ainsi que la rédaction des rapports de mise en œuvre. Le processus d'évaluation continue permet aux programmes de porter un regard critique sur l'évaluation des apprentissages à partir de données perceptuelles recueillies annuellement auprès des étudiants. Toutefois, concernant l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission suggère au Collège de s'assurer que ses mécanismes veillent à ce que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés, et ce, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Du côté de la planification stratégique, sa mise en œuvre et son suivi permettent de prendre en charge les objectifs du plan stratégique de manière structurée et de soutenir la prise de décision. Un suivi détaillé des résultats du plan stratégique au regard des indicateurs et des cibles fixées par le Collège est également fait annuellement. Concernant la planification liée à la réussite, le Collège a choisi de l'intégrer entièrement à sa planification stratégique. La mise en œuvre et le suivi des résultats de la planification liée à la réussite sont réalisés à l'aide des mêmes mécanismes que ceux prévus pour la planification stratégique et c'est le comité de coordination de la réussite qui est mandaté pour effectuer le suivi des résultats du plan de réussite en fonction des cibles institutionnelles. La Commission constate la rigueur des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant celle liée à la réussite.



## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Cégep Limoilou souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Collège a également apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Céline Durand, présidente

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**